



Rapport de la directrice générale portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2022

- 1- Le règlement sur la gestion contractuelle a été respecté pour l'année 2022
- 2- Le personnel en place au moment d'octroyer des contrats ou de favoriser telle ou telle offre de service a su faire en sorte que l'esprit dudit règlement fut respecté, à preuve la liste des contrats octroyés, de plus de 2000\$ qui suit :

CONST. ET PAVAGE BOISVERT INC.	3 147 110,24 \$
CR NOUVEL-AIR 2018 INC.	549 692,40 \$
EXCAVATION DENIS DEMERS	32 779,24 \$
EXCAVATION FMK	106 970,70 \$
LES SERVICES EXP INC.	77 242,40 \$
MINISTRE DES FINANCES	44 014,00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	56 426,10 \$
MRC BECANCOUR	160 863,72 \$
R.I.G.I.D.B.N.Y.	53 019,41 \$
SSIIRMRCB	69 895,08 \$
VILLE DE BECANCOUR	39 874,30 \$
SERVICE DE SECURITE INCENDIE	3 434,20 \$
SSIIRMRCB	64 692,81 \$
STANTEC CONSULTING LTD.	53 856,73 \$

Du mois de janvier 2022 à la fin de décembre 2022.

Sophie Millette
Directrice générale